

# HONNEUR À LA NOUVELLE GÉNÉRATION

*Les conseils régionaux des notaires de Grenoble, Lyon, Riom, les chambres interdépartementales des notaires de Savoie et de Franche-Comté ont coutume d'organiser tour à tour une cérémonie annuelle symbolisant l'entrée des jeunes diplômés notaires dans la profession.*

Le conseil régional de Grenoble a donc accueilli, jeudi 2 juin, la 20<sup>e</sup> cérémonie des notaires assistants. Sous le parrainage de Paul Michel, procureur général de la cour d'appel de Grenoble, quatorze notaires assistants de la promotion 2015 étaient réunis aux côtés de leurs maîtres de stage et des responsables régionaux du notariat. C'est un événement important pour ces jeunes diplômés puisque c'est la consécration de sept années d'études approfondies et la fin d'une longue série d'exa-



*Lors de la cérémonie à la chambre des notaires à Grenoble*

mens. Outre la parfaite maîtrise des règles juridiques dans des domaines aussi variés que le droit de la famille, de l'immobilier, de l'entreprise, de l'urbanisme, chacun devra se conformer à une règle extrêmement importante : la connaissance et le respect de la déontologie. Probité, honneur et délicatesse, telles sont notamment les valeurs fondamentales de tout officier public.

## **SE LANCER DANS LE CURSUS**

Pour les anciens étudiants présents à cette soirée, le stress des examens n'est plus qu'un mauvais souvenir ; commence celui de la vie professionnelle, puisque la plupart d'entre eux travaillent déjà. Rappelons toutefois l'ultime « devoir » qu'ils ont dû accomplir pour décrocher défini-

tivement leur diplôme : la rédaction et la soutenance d'un rapport de stage, devant un jury composé d'universitaires et de professionnels. Et comme toute classe a ses meilleurs élèves, une lauréate s'est distinguée par la qualité de son rapport : Il s'agit de Mélanie Ralot, diplômée de la voie universitaire (faculté de Grenoble) ; elle a obtenu 16/20. Pour préparer le diplôme de notaire, dernier échelon pour exercer le métier de notaire, deux voies sont possibles : la voie universitaire et la voie professionnelle. Les étudiants de la promotion 2015 sont issus du centre de formation professionnelle notariale de Lyon (CFPN) et ont suivi les filières organisées à Grenoble, Lyon, Chambéry et Clermont-Ferrand. Un master en droit, au minimum, est indispensable avant de se lancer dans ce cursus. Bien entendu, pour exceller dans l'activité notariale, il faut être passionné de droit civil, de droit des successions, de droit de l'immobilier...